

BeIRAI

Mesures de sécurité,

Protection de la vie privée,

Cycle de vie d'un instrument
d'évaluation

Equilibre vie privée / BeIRAI

Equilibre délicat:

- Diversité des contextes de soins
- Interdisciplinarité
- Nombre important de données pour évaluation globale + données sensibles
- Echange de données entre professionnels

>>> SECURISATION SANS FAILLE

A. Mesures de sécurité

Parmi les mesures de sécurité prévues dans l'application BelRAI:

- I. ***Les filtres d'accès***
- II. L'encryptage des données, bases de données et canaux de communication
- III. La sauvegarde des données

I. Filtres d'accès

Différents filtres de sécurisation, appliqués en cascade, limitent l'accès au:

1. Système (e-Health)
2. Clients (4 fonctions spécifiques dans l'application web BelRAI)
3. Fonctions/opérations dans l'application
4. Type d'informations (Matrice Rôles/Type d'informations)

I. Filtres d'accès

au(x):

1. **Systeme**
2. Clients
3. Fonctions/opérations
4. Type d'informations

I.1 Filtres d'accès au système: Authentification

Accès à BelRAI, 2 possibilités :

- Site Web eHealth (<https://www.ehealth.fgov.be>)
 - comporte une page consacrée à BelRAI
- Site Web BelRAI (<http://www.belrai.org>)
 - renvoi automatiquement vers eHealth

Authentification = identification de l'utilisateur au niveau de eHealth

- Préalablement à l'ouverture d'une session dans BelRAI
- A l'aide de la carte e-ID
 - nécessité d'un lecteur de carte e-ID
 - saisie d'un login sécurisé: code PIN de la carte e-ID

Authentification

- Lors de l'identification, l'utilisateur peut sélectionner le mandat sous lequel il souhaite travailler dans BelRAI (ex. médecin qui a son propre cabinet et qui travaille dans un hôpital)
- >> Ce choix conditionne les droits d'accès de l'utilisateur à BelRAI

I.1 Filtres d'accès au système: Vérification des rôles

- eHealth vérifie la qualification professionnelle (rôle) de l'utilisateur, à l'aide du NISS, selon les sources authentiques validées
- Si identification et vérification du rôle réussies: **eHealth** transmet les informations concernant l'utilisateur à **BeIRAI**

Vérification des rôles

- **BeIRAI** établit une correspondance entre ces informations et les fonctions connues de cet utilisateur pour déterminer son accès au système:
 - Le rôle/qualification professionnelle renseigné(e) pour cet utilisateur par eHealth détermine le type d'accès autorisé dans BeIRAI
 - L'accès est autorisé aux opérations/informations d'après des matrices (rôles/opérations; rôles/types d'informations)

I.1 Filtres d'accès au système: Sources authentiques validées

eHealth fait appel à des banques de données à caractère personnel : de l'INAMI, des professionnels des soins de santé (cadastre), ...

- Actuellement, accès autorisé aux médecins et infirmiers
- Prochainement accès autorisé également aux kinésithérapeutes

Pour les autres utilisateurs, identification par eHealth via l'e-ID et vérification des rôles par BelRAI (vérification locale des rôles)

Illustration

Identification d'un prestataire par eHealth

L'utilisateur consulte l'adresse URL* suivante :

<http://www.belrai.org>

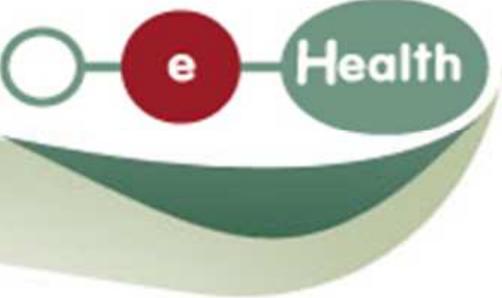


(redirigé vers eHealth)

ehealth - Windows Internet Explorer

https://wwwacc.ehealth.fgov.be/SSO?time=1256647741&target=cookie&providerId=http%3A%2F%2Fsp.BELRAI2007.org%2Fshibboleth&shire=https%3A%2F%2Fbelr...

ehealth



→ Nederlands
→ Français
→ Deutsch

Gebruikersreglement • Règlement utilisateurs • Benutzerordnung

Powered by Smals

Cliquez sur la langue souhaitée

6 sur 24 - Presse-Papiers
Élément ajouté.

démarrer Boîte de réception - ... Microsoft PowerPoint ... ehealth - Windows In... 13:49



Appuyez sur le bouton LOG IN pour s'identifier sur le portail de eHealth. Après une identification vous avez accès aux services fournis par eHealth



[Comment accéder à eHealth?](#)

Cliquez sur « LOGIN »

ehealth - Windows Internet Explorer

https://wwwacc.ehealth.fgov.be/550?time=1256647741&target=cookie&providerId=http%3A%2F%2Fsp.BELRAI2007.org%2Fshibboleth&shire=https%3A%2F%2Fbelr...

ehealth

Live Search

Page Outils

Vous avez le choix de vous identifier d'une des deux manières suivantes:

- soit en utilisant votre user-ID, mot de passe et token citoyen, reçu via votre enregistrement sur le site www.belgium.be

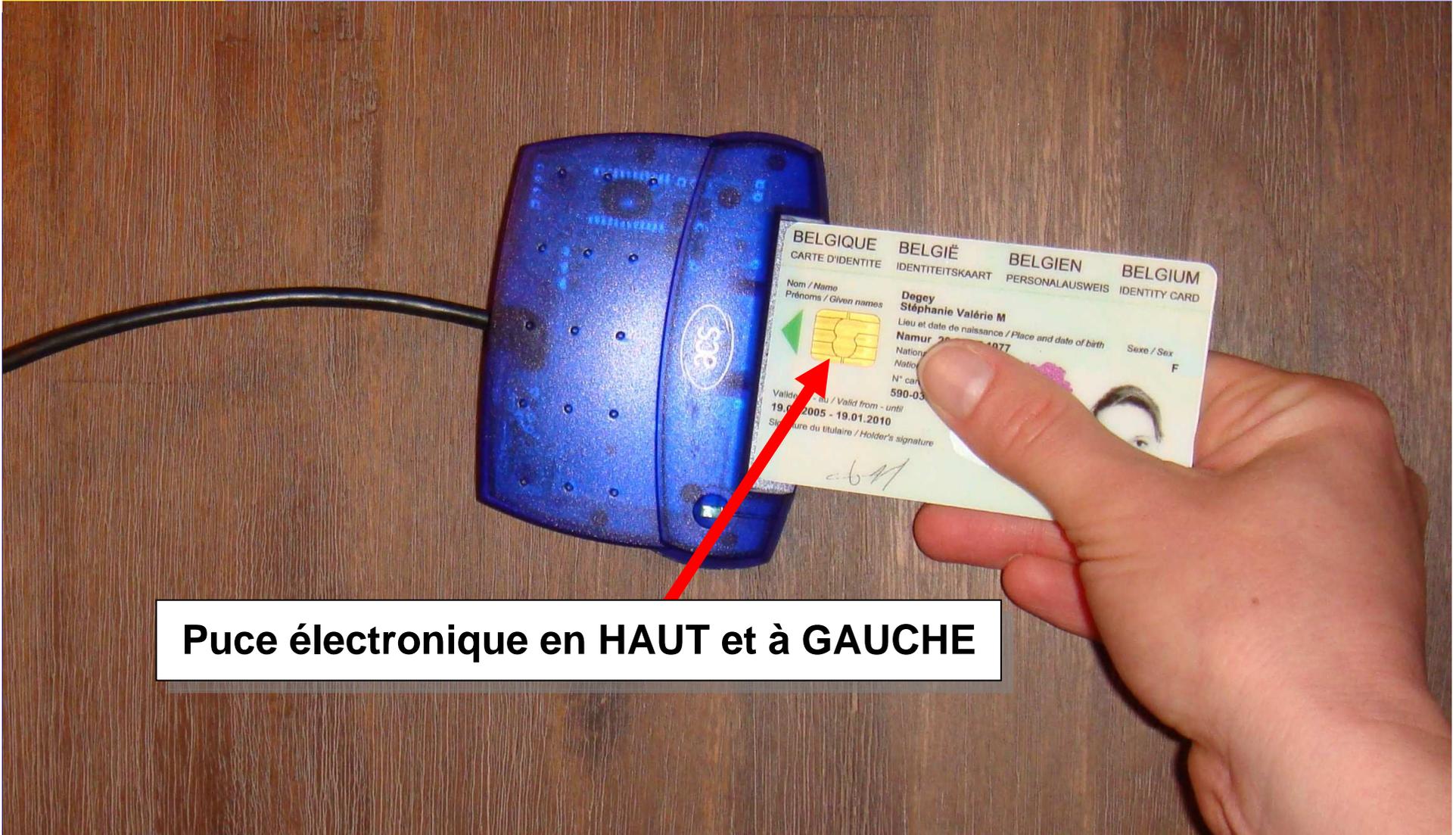
 Identification par token.

- soit en utilisant votre carte d'identité électronique, en cliquant sur le lien ci-dessous.

 Identification par carte d'identité électronique.

[Plus d'informations sur la carte d'identité électronique.](#)

Cliquez sur « Identification par carte d'identité électronique »



Puce électronique en HAUT et à GAUCHE

ehealth - Windows Internet Explorer

https://wwwacc.ehealth.fgov.be/550?time=1254922296&target=cookie&providerId=http%3A%2F%2Fsp.BELRAI2007.org%2Fshibboleth&shire=https%3A%2F%2Fbelr...

Live Search

ehealth

Page Outils

Vous avez le choix de vous identifier d'une des deux manières suivantes:

- soit en utilisant votre user-ID, mot de passe et token citoyen, reçu via votre enregistrement sur le site www.belgium.be
- soit en utilisant votre certificat numérique

Plus d'informations

Choisir un certificat numérique

Identification

Le site Web que vous voulez visiter requiert une identification. Choisissez un certificat.

Nom	Émetteur
Stéphanie Degey (A...)	Citizen CA

Cher le certificat...

OK Annuler

Choisissez votre nom dans la liste

ehealth - Windows Internet Explorer

https://wwwacc.ehealth.fgov.be/550?time=1254922296&target=cookie&providerId=http%3A%2F%2Fsp.BELRAI2007.org%2Fshibboleth&shire=https%3A%2F%2Fbelr...

Live Search

ehealth

Page Outils

Vous avez le choix de vous identifier d'une des deux manières suivantes:

- soit en utilisant votre user-ID, mot de passe et token citoyen, reçu via votre enregistrement sur le site www.belgium.be
- soit en utilisant un certificat numérique

Plus d'informations

Choisir un certificat numérique

Identification

Le site Web que vous voulez visiter requiert une identification. Choisissez un certificat.

Nom	Émetteur
Stéphanie Degey (A...)	Citizen CA

Informations... Afficher le certificat...

OK Annuler

Cliquez sur OK

ehealth - Windows Internet Explorer

https://wwwacc.ehealth.fgov.be/550?time=1254922296&target=cookie&providerId=http%3A%2F%2Fsp.BELRAI2007.org%2Fshibboleth&shire=https%3A%2F%2Fbelr...

ehealth

Live Search

Page Outils

Vous avez le choix de vous identifier d'une des deux manières suivantes:

- soit en utilisant votre user-ID, mot de passe et token citoyen, reçu via votre enregistrement sur le site www.belgium.be
- soit en utilisant votre carte d'identité électronique

 Identification par token.

 Identification par carte d'identité électronique

Plus d'informations sur la carte d'identité électronique

Entrez PIN

Entrez votre code PIN, pour vous authentifier.

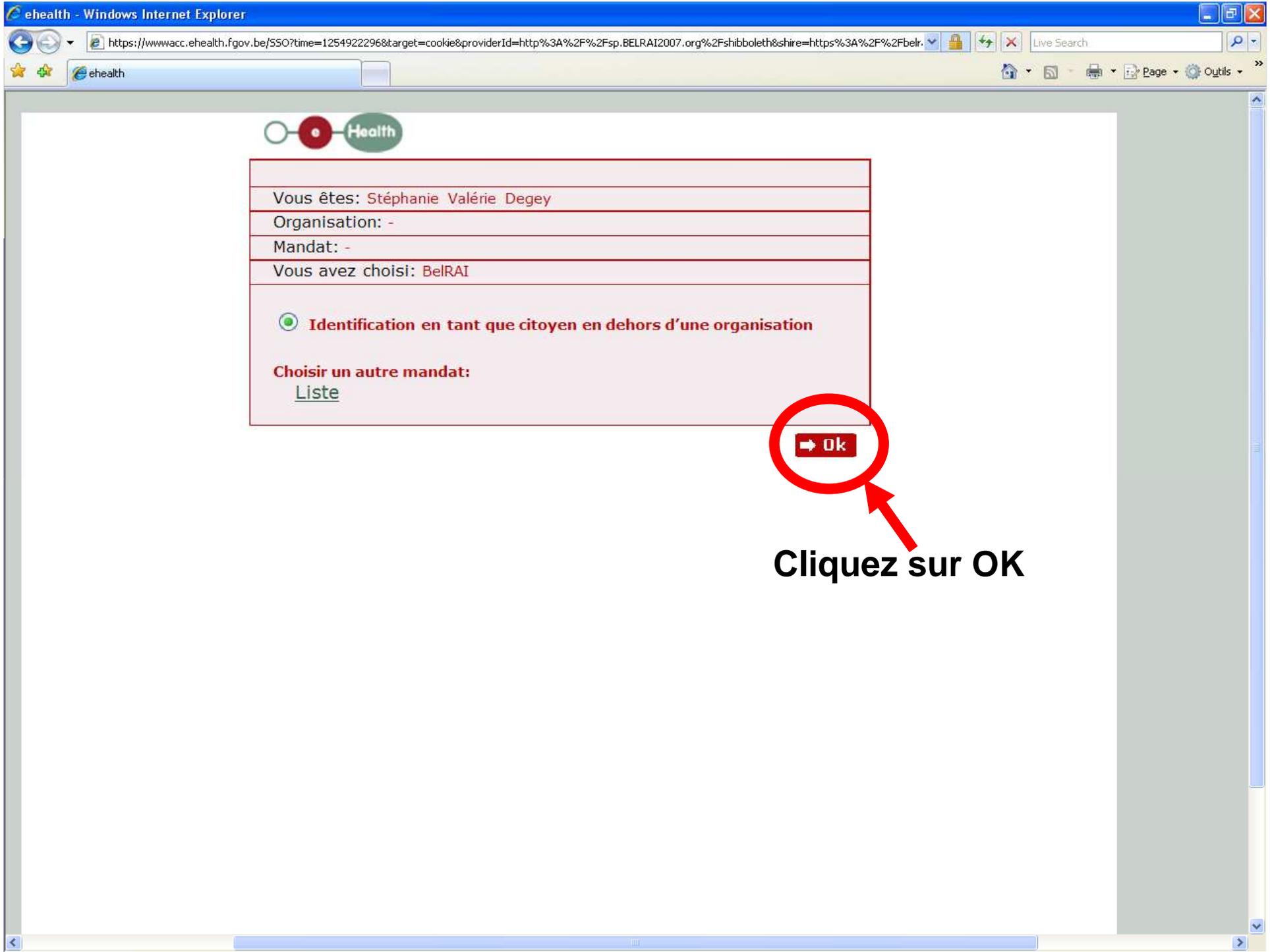
MULTI APPLICATION CARD

NAME
SUR

IN *****

Ok Annuler

**Introduisez le code PIN de votre carte d'identité électronique
Puis cliquez sur OK**



Vous êtes: Stéphanie Valérie Degey
Organisation: -
Mandat: -
Vous avez choisi: BelRAI
<input checked="" type="radio"/> Identification en tant que citoyen en dehors d'une organisation
Choisir un autre mandat: Liste



Cliquez sur OK



Traitement demande d'authentification eHealth

Vous allez être automatiquement redirigé vers l'application demandée. Si après 15 à 20 secondes il semble que votre navigateur soit bloqué, essayez de rafraîchir cette page. Si le problème persiste, appelez le personnel de support de eHealth au numéro (02)788.51.55.



En cours de transmission...

Bienvenue Julie Anne Michel

Clients	→ Aperçu → Nouveau client
Instruments	→ Aperçu → Nouvel instrument
Soignants	→ Aperçu → Nouveau soignant
Groupes	→ Aperçu → Nouveau groupe
Aide	→ Helpdesk → Aide

Instruments récents

- [HC 09-02-2010 \(Jean Albert\)](#)
- [HC 17-02-2010 \(Jean Albert\)](#)
- [LTCF 09-02-2010 \(Jean Albert\)](#)
- [AC 18-02-2010 \(Jean Albert\)](#)
- [LTCF 05-03-2010 \(Aurélien Albert\)](#)
- [HC 10-03-2010 \(Jean Albert\)](#)
- [KATZ 18-03-2010 \(Aurélien Albert\)](#)
- [HC 19-03-2010 \(Laura Mickels\)](#)
- [HC 19-03-2010 \(Laura Mickels\)](#)
- [AC 22-03-2010 \(xavier beaujean\)](#)

Vous êtes connecté(e) en tant que Médecin (Julie Anne Michel)
Vous vous êtes connecté(e) pour la dernière fois le 23-03-2010 à 12:37

Illustration

Si l'utilisateur n'est pas reconnu par eHealth, il recevra un message d'erreur l'informant qu'il n'a pas accès au système BelRAI

I. Filtres d'accès

au(x):

1. Système
2. ***Clients***
3. Fonctions/opérations
4. Type d'informations

I.2 Filtres d'accès aux clients

- Tous les utilisateurs du système BelRAI possèdent une **fonction**, liée à leur mission dans le processus de soins.
- Cette fonction détermine
 - les tâches que l'utilisateur peut exécuter
 - les informations qu'il peut consulter.

I.2 Filtrés d'accès aux clients: 4 Fonctions spécifiques

- ***Gestionnaire de client***
- Gestionnaire de groupe
- Responsable de l'instrument d'évaluation
- Utilisateur « ordinaire »

Pour les 3 premières fonctions, des responsabilités et des droits supplémentaires sont accordés

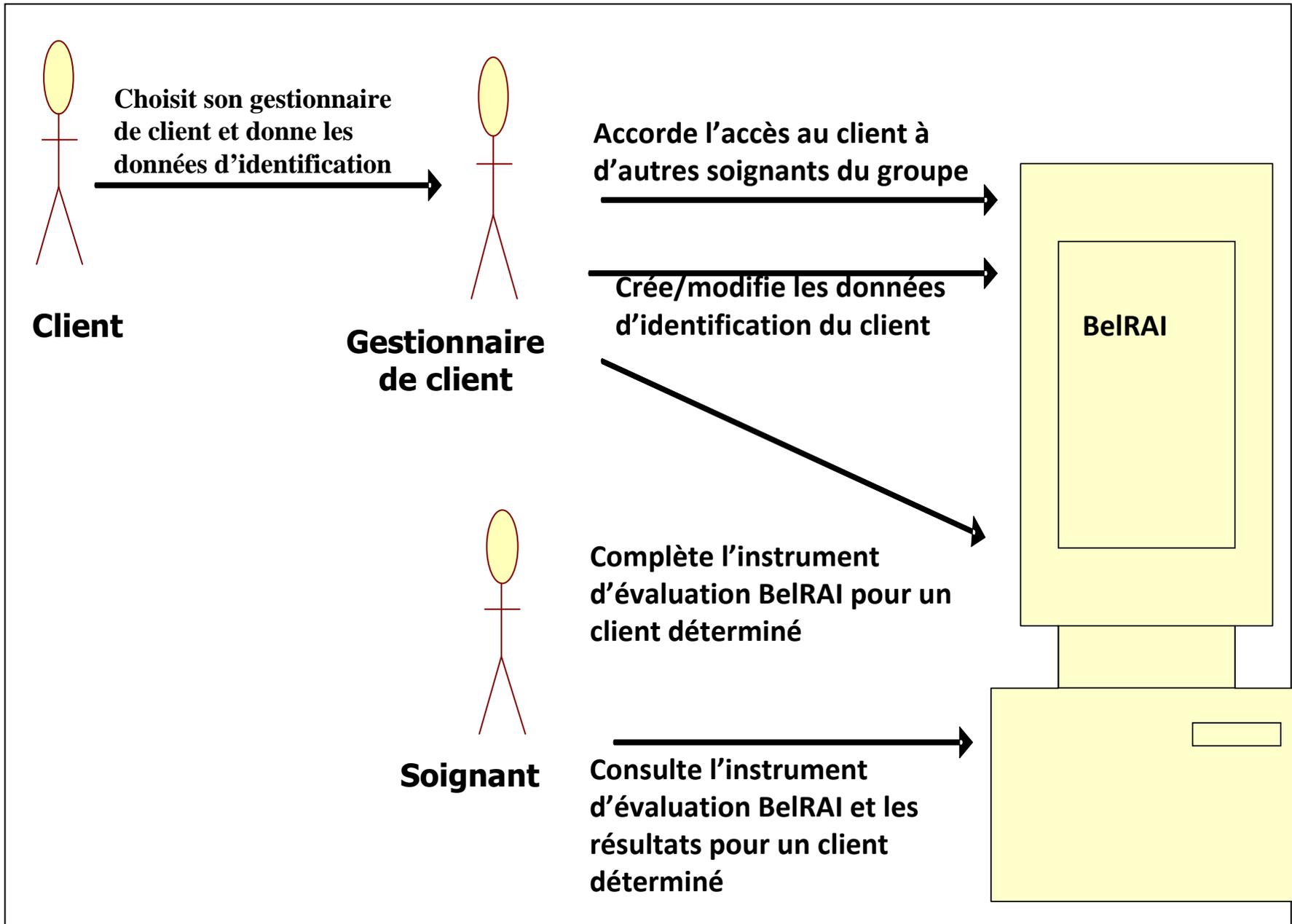
Gestionnaire de client

- Le gestionnaire de client doit être un **professionnel** des soins de santé défini selon **AR n°78 10/11/1967** et de préférence **un médecin**
- Personne de confiance
- Il doit figurer sur le consentement éclairé du client et est juridiquement responsable du non-respect de celui-ci
- En principe, un seul gestionnaire de client / client

Gestionnaire de client

Tâches du gestionnaire de client:

- Gère, dans BelRAI, les données à caractère personnel du client et veille à la protection de sa vie privée: seule personne habilitée à modifier le profil du client
- Seule personne désignant quel(s) utilisateur(s) aura(ont) accès aux données à caractère personnel de son client :
 - En affiliant son client à un/des groupe(s) et/ou
 - En octroyant à un utilisateur un accès individuel
- Peut à tout moment adapter ou annuler l'accès d'un utilisateur



4 Fonctions spécifiques

- Gestionnaire de client
- **Gestionnaire de groupe**
- Responsable de l'instrument d'évaluation
- Utilisateur « ordinaire »

Pour les 3 premières fonctions, des responsabilités et des droits supplémentaires sont accordés

Gestionnaire de groupe

- Utilisateur de BelRAI autorisé à **désigner** d'autres utilisateurs comme **membres d'un groupe**, sur base de la relation thérapeutique soignants / clients (soignants strictement nécessaires au processus de soins du client)
- Accès basé sur le groupe - le soignant membre d'un groupe a accès aux clients de son groupe - sous-entend une relation de confiance et la **collaboration** entre le **gestionnaire de client** et le **gestionnaire de groupe**

4 Fonctions spécifiques

- Gestionnaire de client
- Gestionnaire de groupe
- **Responsable de l'instrument d'évaluation**
- Utilisateur « ordinaire »

Pour les 3 premières fonctions, des responsabilités et des droits supplémentaires sont accordés

Responsable de l'instrument d'évaluation

Responsable de la **validation** et de la **clôture** de l'instrument d'évaluation:

- Examine toutes les réponses/évaluations et « tranche » en cas de réponses contradictoires
- Peut répondre aux questions après expiration de la date d'encodage
- Clôture l'instrument d'évaluation >> résultats générés automatiquement

Responsable de l'instrument d'évaluation

- Une fois calculés, les résultats peuvent être consultés par:
 - les utilisateurs l'ayant complété
 - les utilisateurs n'ayant pas complété l'instrument mais qui ont accès aux clients

4 Fonctions spécifiques

- Gestionnaire de client
- Gestionnaire de groupe
- Responsable de l'instrument d'évaluation
- **Utilisateur « ordinaire »**

Pour les 3 premières fonctions, des responsabilités et des droits supplémentaires sont accordés

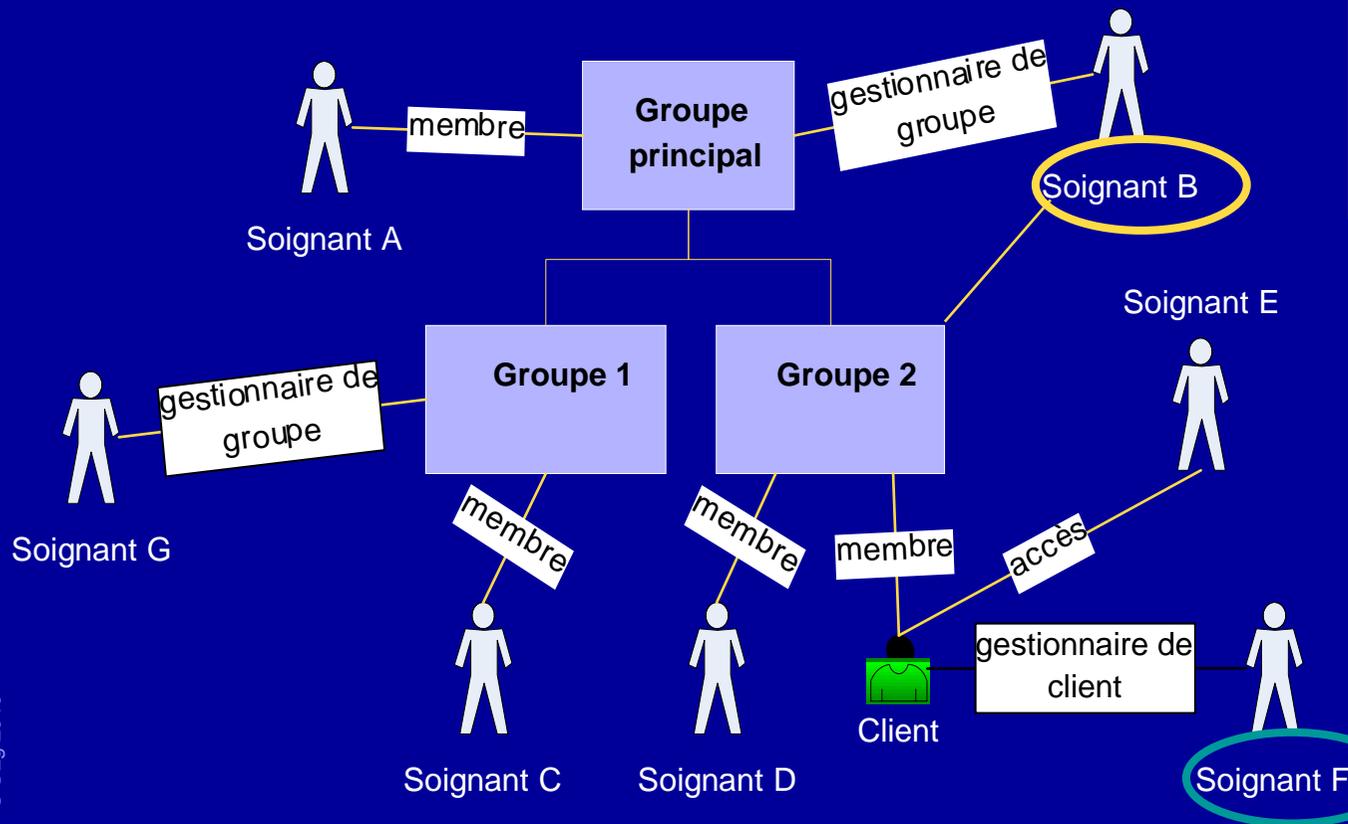
Utilisateur « ordinaire »

Utilisateur du système BelRAI ne possédant pas d'autre fonction spécifique pour laquelle des responsabilités et des droits d'accès supplémentaires sont accordés

Hiérarchie de groupes

- Les **soignants** d'un groupe ont **accès** aux clients de **leur groupe**
 - Un **client** peut être **membre d'un** ou de **plusieurs** groupes
- Les soignants de ces groupes ont accès aux données de ce client

HIERARCHIE DE GROUPES



B a décidé que le soignant A était membre du groupe principal et que les groupes 1 et 2 en étaient les sous-groupes

F a fait signer le formulaire de « consentement éclairé » et affilié le client au groupe 2

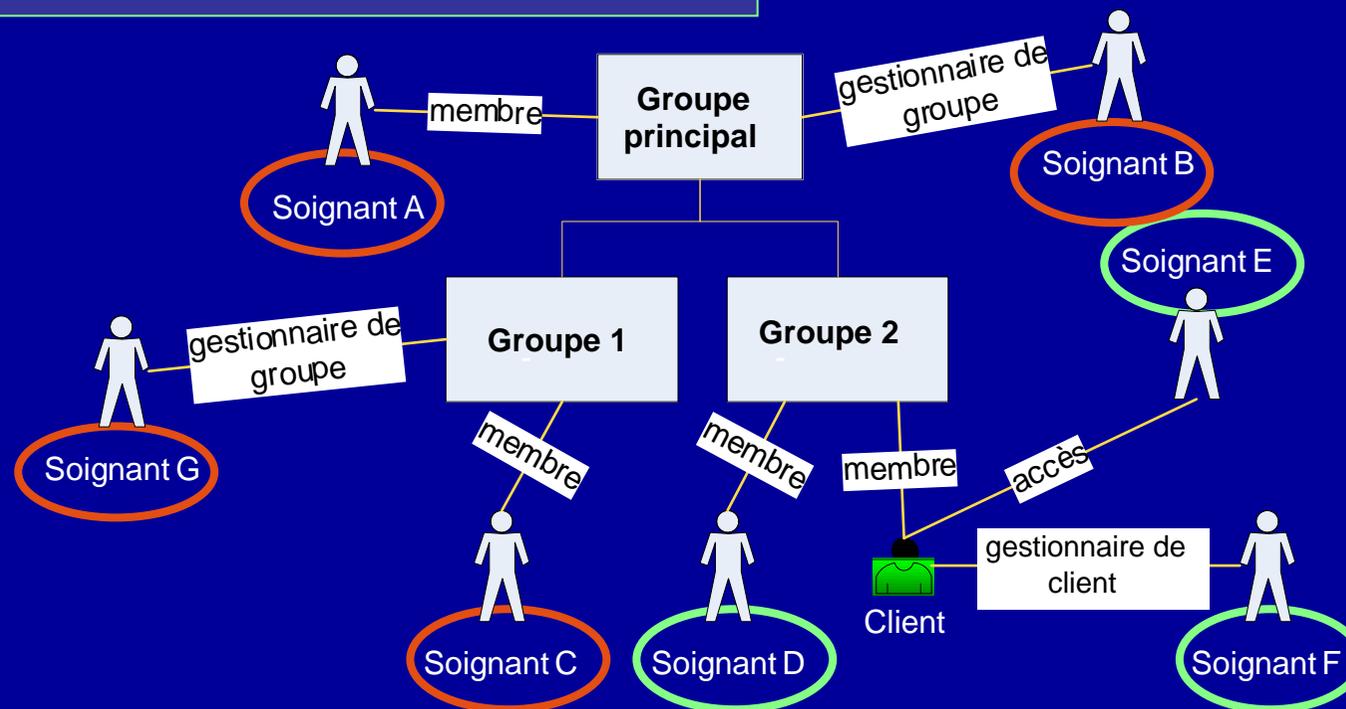
HIERARCHIE DE GROUPES

ONT accès aux données du client :

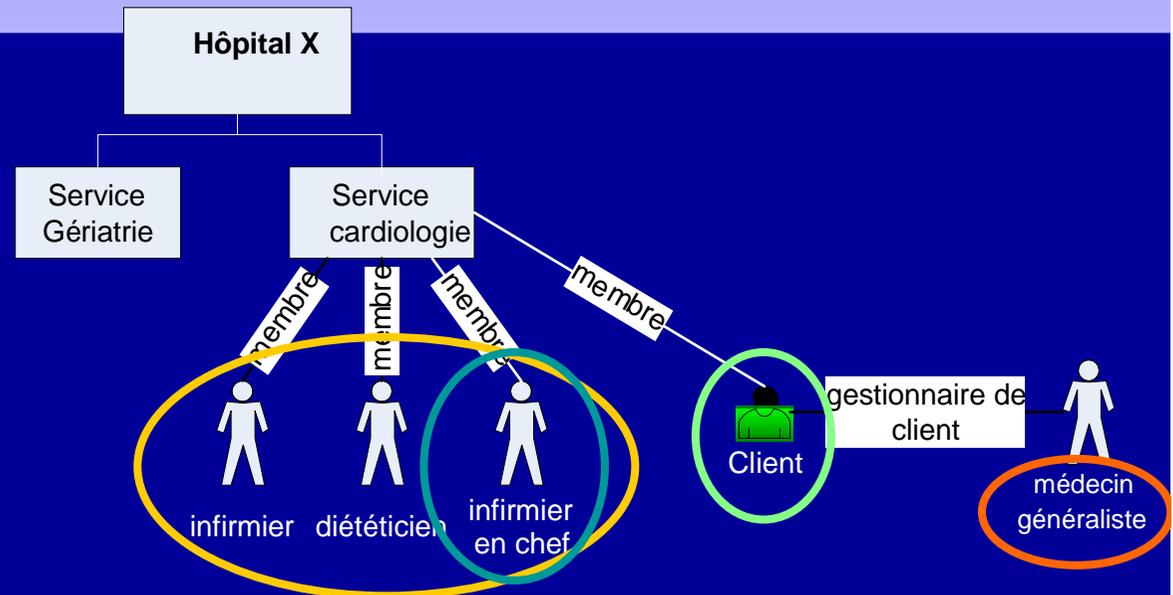
- le soignant F (gestionnaire de client)
- le soignant D (gestionnaire du groupe 2)
- le soignant E (le gestionnaire de client lui a donné un accès individuel)

N'ont **PAS** accès aux données du client:

- les soignants A, B, C et G puisqu'ils ne font pas partie du groupe 2



HIERARCHIE DE GROUPES



2. Fait signer le consentement éclairé

4. Envoie le consentement au médecin et lui demande d'inscrire le client dans le service de cardiologie

6. Ont accès aux données du client

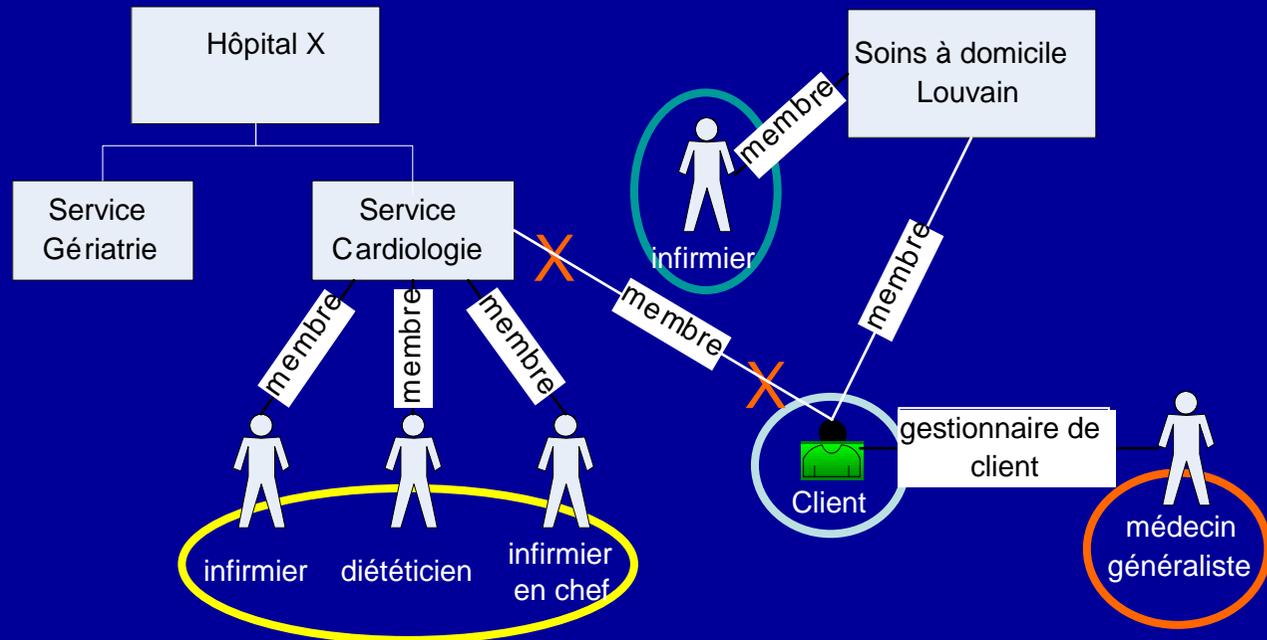
1. Admis provisoirement à l'hôpital
3. Choisit son Médecin généraliste Comme gestionnaire de client

5. Signe le consentement et ajoute le client dans le service de Cardiologie

HIERARCHIE DE GROUPES

1. Rentre chez lui et doit recevoir des soins à domicile

2. Demande au médecin généraliste d'inclure le client dans le groupe SAD Louvain
→ a accès aux données du client



3. Exclut le client du groupe du service de cardiologie

4. n'ont plus accès aux données du client

I. Filtres d'accès

au(x):

1. Système
2. Clients
3. ***Fonctions/opérations et***
4. ***Type d'informations***

I.3 Filtres d'accès en fonction des rôles

- Le « rôle » du soignant dans le processus de soins détermine ce qu'il peut ou ne peut pas faire dans le système BelRAI
- Ce rôle détermine pour chaque soignant :
 - Les opérations qu'il peut exécuter (ouvrir un instrument d'évaluation,..)
 - Les types d'informations auxquels il a accès (données médicales, sociales, cognitives,...)

I.3 Filtres d'accès en fonction des rôles : matrices

- BelRAI détermine quel rôle a accès à quelles données, de manière standard, et si cet accès peut éventuellement être modifié
- Ces accès sont définis dans des matrices avalisées par la Commission de la protection de la vie privée (Comité Sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé)

Nb: Une matrice est un tableau à doubles entrées

Illustration de matrice Rôles/Types d'informations

T= Accès standard O= Accessible en écriture

Types d'informations		Pharmacien	Médecin	Dietéticien	Ergothérapeute	Kinésithérapeute	Logopède	Assistant social	Aidant informel	Chercheur	Podologue	Psychologue	Dentiste	Infirmier	Aide - soignant
Nom	T	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
Données personnelles	T		v					v						v	
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Santé mentale	T		v									v		v	
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Cognition, communication, humeur et comportement, bien-être psychosocial	T		v	v	v	v	v	v	v		v	v		v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Etat fonctionnel et continence	T		v	v	v	v	v				v	v		v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Diagnostics médicaux et médicaments	T	v	v									v	v	v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Etat de santé bucco-dentaire et nutritionnel	T		v	v	v	v						v	v	v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Etat de la peau et des pieds	T		v		v	v					v	v		v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Traitements et programmes	T		v									v		v	
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Services de rééducation/soins, mesures d'entrave et moyens auxiliaires	T	v	v				v					v	v	v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Responsabilités/directives	T		v					v				v		v	
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Soutiens sociaux et entourage	T		v	v	v	v	v	v	v		v	v		v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Informations de Sortie et en cas de réadmission	T		v					v				v		v	
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Informations sur l'évaluation	T		v									v		v	
	O	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	v	v
Katz	T	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
	O	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v

A. Mesures de sécurité

- Parmi les mesures de sécurité,
 - I. Les filtres d'accès
 - II. *L'encryptage des données, bases de données et canaux de communication***
 - III. La sauvegarde des données

II. Encryptage

- Les données du client sont conservées dans la base de données BelRAI de manière cryptée.
 - Impossible pour une personne étrangère au système de lire les données transférées entre l'utilisateur et l'application BelRAI
 - Impossible pour les utilisateurs qui ont directement accès à cette base de données (ex. informaticiens) de consulter les données à caractère personnel

II. Encryptage

- Le canal de communication entre les utilisateurs et le serveur de BelRAI est crypté
 - Impossible à une personne extérieure au système de savoir quelles données sont transférées
- Ce cryptage se fait sur base des protocoles SSL (Secure Socket Layer) et HTTPS*

* « S » pour « Secured »

Mesures de sécurité

- Parmi les mesures de sécurité,
 - I. Les filtres d'accès
 - II. L'encryptage des données, bases de données et canaux de communication
 - III. *La sauvegarde des données***

III. Sauvegarde

Mesure de protection contre le risque de perte de données

- Sauvegarde quotidienne en fin de journée
- Sauvegarde sur un serveur de la société Combell localisée à Gand

B. Protection de la vie privée

- Parmi les mesures de protection,
 - I. ***Principe du « Need to know »***
 - II. Consentement éclairé
 - III. Droit d'accès et de rectification
 - IV. Enregistrement des actions
 - V. Consultant en sécurité

Protection de la vie privée

I. Principe du « *Need to know* »

Les utilisateurs peuvent uniquement consulter les informations strictement nécessaires pour procéder à la prise en charge de leur client

Protection de la vie privée

- Parmi les mesures de protection,
 - I. Principe du « Need to know »
 - II. **Consentement éclairé**
 - III. Droit d'accès et de rectification
 - IV. Enregistrement des actions
 - V. Consultant en sécurité

Protection de la vie privée

II. Consentement éclairé

La signature du formulaire de consentement éclairé
= préalable **indispensable**

- à la création d'un nouveau client dans le système BelRAI
- aux tâches du gestionnaire de client (accès aux utilisateurs,...)



Je confirme ici que ce client a accepté, par écrit, l'intégration de ses données dans BelRAI, via la signature du formulaire de "consentement éclairé".

[Télécharger un exemplaire du formulaire de "consentement éclairé"](#)

Protection de la vie privée

II. Consentement éclairé

- Le formulaire de consentement éclairé est **conservé** par le **gestionnaire de client** ou par son **administration**
- **A tout moment**, le client peut décider (via son gestionnaire de client) que l'accès à ses données soit interdit à certains utilisateurs ou à certaines catégories d'utilisateurs

Représentant légal

Note concernant les majeurs incapables de donner leur consentement pour la participation à des expérimentations et conformément à la loi relative aux expérimentations sur la personne humaine du 7 mai 2004, article 8.

La personne âgée fragile pourra être incluse dans la recherche si les conditions suivantes sont remplies :

- Le consentement éclairé de son représentant légal a été obtenu, reflétant la volonté présumée de la personne âgée. Celle-ci doit être associée autant que possible à la prise de décision.
- En cas de déclaration d'incapacité, le droit de consentir à la participation à la recherche est exercé par ses **parents** ou par son **tuteur**.
- A défaut, le droit est exercé par un **représentant désigné** préalablement par la personne âgée, par un **mandat** écrit particulier, daté et signé par les deux parties.
- A défaut d'un tel mandat, ce droit est exercé par l'**époux** cohabitant, le partenaire cohabitant légal ou le partenaire cohabitant effectif.
- A défaut, le droit de consentir à la participation à une expérimentation est exercé, par ordre décroissant, par un **enfant majeur, les père ou mère, un frère ou une sœur** majeur de l'intéressé. En cas de conflit entre frères et sœurs majeurs, il est présumé ne pas y avoir eu de consentement

Protection de la vie privée

- Parmi les mesures de protection,
 - I. Principe du « Need to know »
 - II. Consentement éclairé
 - III. ***Droit d'accès et de rectification***
 - IV. Enregistrement des actions
 - V. Consultant en sécurité

Protection de la vie privée

III. Droits d'accès et de rectification

Le **client** a le droit de prendre connaissance de ses données : loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Le **client** peut vérifier quel(s) soignant(s) a(ont) accès à quels types de données le concernant.

- Il prend contact avec son gestionnaire de client
- Si le client a un représentant légal, celui-ci peut demander l'accès aux données du client (pas le client)

Protection de la vie privée

III. Droits d'accès et de rectification

Les données relatives au client sont de 4 types:

- Les données d'identification (date de naissance, état civil,...)
- Les données de l'instrument d'évaluation BelRAI
- Les résultats de l'instrument d'évaluation (Echelles,...)
- Les données à caractère personnel des soignants

>> Le client a le droit de faire rectifier ses données d'identification

>> Chaque utilisateur possède également un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles

Protection de la vie privée

- Parmi les mesures de protection,
 - I. Principe du « Need to know »
 - II. Consentement éclairé
 - III. Droit d'accès et de rectification
 - IV. *Enregistrement des actions***
 - V. Consultant en sécurité

Protection de la vie privée

IV. Enregistrement des actions

- Le système enregistre toutes les actions réalisées dans l'application BeIRAI qui :
 - Sont en relation avec le respect de la vie privée des clients (actions relatives aux clients, questionnaires, prestataires de soins et groupes) (matrices rôles/opérations; rôles/types d'informations)
 - modifient l'accès des utilisateurs aux
 - clients
 - types d'informations
 - instruments d'évaluation
 - Concernent les adaptations faites à l'instrument
- Conservation des logs pendant 30 ans en dehors du système BeIRAI

Protection de la vie privée

V. Consultant en sécurité

- Veille au strict respect de la politique en matière de protection de la vie privée (au niveau de son groupe ou de l'application dans son ensemble): il ne détermine pas les droits d'accès (gestionnaire de client), mais il contrôle le respect des droits d'accès
- Système hiérarchique: 1 consultant en sécurité / niveau
 - un consultant en sécurité au niveau du groupe
 - un consultant en sécurité BelRAI, désigné pour l'ensemble de l'application

Protection de la vie privée

IV. Consultant en sécurité

Personne « indépendante », voire externe à l'institution, à laquelle peuvent s'adresser tous les prestataires de soins ou les clients en cas de problème ou de question concernant le respect de la vie privée:

- il n'est pas impliqué dans la prise en charge des clients
- il n'a pas accès aux données individuelles des clients
- il est au courant de la politique de la protection de la vie privée et des mesures de sécurité: formation prévue

Protection de la vie privée

IV. Consultant en sécurité

Tâches:

- Tient un registre de qui a accès à BelRAI dans son groupe
- Répond aux questions des soignants et des clients, sur la sécurité et la protection des données
- Vérifie les actions enregistrées (logs) pour dépister d'éventuels accès frauduleux
- Examine les plaintes en lien avec les infractions à la vie privée
- Fait un rapport périodique au gestionnaire (sécurité et conformité à la politique en matière de sécurité et de respect de la vie privée)

C. Cycle de vie d'un instrument d'évaluation

3 états possibles

- Etat 1 : Ouvert pour être complété
- Etat 2 : Attente de fermeture
- Etat 3 : Fermeture

Cycle de vie d'un instrument d'évaluation

Phase 1 : "Ouvert pour être complété"

Si l'instrument d'évaluation est ouvert, les items des différentes sections peuvent être complétés:

- Tous les utilisateurs qui participent à l'évaluation peuvent compléter les items auxquels ils ont accès
- Le **responsable de l'instrument d'évaluation** peut aussi répondre mais ne peut pas encore, à ce stade, produire les résultats

Cycle de vie d'un instrument d'évaluation

Phase 2 : "Attente de fermeture"

Si le délai d'encodage a **expiré**:

- Les utilisateurs qui participent à l'évaluation **ne peuvent plus** apporter de **changements** à leurs réponses
- Le responsable de l'instrument d'évaluation
 - **complète** les réponses manquantes
 - **résout les contradictions et les inexactitudes** éventuelles (concertation pluridisciplinaire)
 - peut le **fermer et examiner les résultats**

Cycle de vie d'un instrument d'évaluation

Phase 3 : "Fermeture"

Si l'instrument d'évaluation est fermé:

- Les données et les résultats qui en découlent (CAP,...) sont **définitifs** : ils ne peuvent plus être changés par les utilisateurs participants ni par le responsable de l'instrument d'évaluation
- Les **résultats** peuvent maintenant être **consultés** par toutes les personnes qui ont accès à ces informations

Cycle de vie d'un instrument d'évaluation

Phase 3 : "fermeture"

Anonymisation:

- A la fermeture de l'instrument d'évaluation, les données sont sauvegardées de manière anonyme dans une base de données, en vue du calcul des statistiques (méso et macro)

Cycle de vie d'un instrument d'évaluation

Schéma

OUVERTURE par
le responsable de
l'instrument
d'évaluation

FERMETURE par
le responsable de
l'instrument
d'évaluation

REPLISSAGE
par tous

RESULTATS
disponibles pour le
responsable de
l'instrument
d'évaluation

RESULTATS
disponibles pour tous

En attente de
fermeture

Date de fin d'encodage

Fin des modifications possibles
par les utilisateurs

En résumé

1. Le patient lit et signe le formulaire de consentement éclairé
2. Un des professionnels de santé, de préférence un médecin, est désigné comme gestionnaire de client (conformément au formulaire de consentement éclairé)
3. Le client est créé comme nouveau client (si nécessaire)

En résumé

4. Le gestionnaire de client affine le client au groupe. De cette manière, il détermine quels utilisateurs « ordinaires » auront accès aux données de ce client
5. Le gestionnaire de groupe détermine les utilisateurs membres de ce groupe
6. L'ensemble des utilisateurs autorisés, qui participent à l'évaluation et qui ont accès aux données du client, peuvent alors encoder les données concernant ce client dans la base de données BelRAI

En résumé

7. Une fois la date de fin d'encodage expirée, le responsable de l'instrument d'évaluation clôture celui-ci
8. Le système BelRAI calcule alors les résultats
9. Les résultats peuvent être consultés par tous les utilisateurs qui ont accès à ces informations

En résumé

Tous les utilisateurs de l'application BelRAI doivent respecter, dans tous les cas, la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel et son décret d'application